

Quel aménagement de l'emprunt en amazighe ?

Abdelaziz Berkai
Université de Béjaïa

Agzul

Ad narem deg tezrawt-nney ad d-nesbadu deg tazwara awal *areṭṭal*, amek (manik) tezzaren yimassanen d wamek i d-ittili gar tutlayin. Ssyin ad d-nessawel yef tikli n ureṭṭal seg-mi (zeg may) ara d-idher deg tutlayt, tikkelt tamezwarut, all-ma (allud) yayul d awal-nnes. Ad d-nessawel, deffir way-a (ay-ad), yef yisefran ara yallen (iɛawnen) areṭṭal ad yekcem (yatef) akken iwata deg tutlayt. Ad nfakk (nesmed) tazrawt-nney s tifki (tikki) n yut n tsertit n ureṭṭal ara yezren ma yellan deg tmaziyt, ma ilaqen ad t-id-nesulfu (nexleq) deg-s n umawal s wallalen-is, d matta umawal ilaqen ad t-id-terḍel.

L'emprunt linguistique peut être défini comme étant un transfert d'un signe linguistique entier ou d'une partie de ce signe d'une langue à une autre langue. Il concerne tous les niveaux de la langue et de façon plus importante le lexique, étant le niveau le moins structuré et partant le plus instable de celle-ci. L'emprunt est un phénomène universel dont aucune langue ne peut se passer. L'anglais qui a emprunté des mots à au moins 130 langues (Tournier, 1988 : 148) est un exemple édifiant à cet égard. Et si l'émigration humaine s'établit généralement des pays pauvres ou les moins riches vers des pays plus riches, celle des mots suit exactement le chemin inverse. Ce sont les langues dominées qui reçoivent le plus de « mots immigrés ». L'anglais est aujourd'hui, du fait de la domination économique et culturelle du monde anglophone, la langue la plus pourvoyeuse d'emprunts. La proportion des emprunts est donc fonction des rapports socio-économiques, culturels et politiques établis entre les différentes communautés linguistiques en contact. Il est particulièrement investi par l'idéologie et les sentiments : « La valeur attribuée au mot emprunté est une question sociale et nationale ; selon que l'idiome et le peuple auxquels on fait des emprunts sont regardés inférieurs ou supérieurs, ces emprunts descendent ou montent en dignité », écrit Nyrop, cité par Maurais (1987 : 34). Selon R. Lafont, cité par Maurais (*ibid.*), l'importation de lexèmes français a, dans certains cas réduit les lexèmes occitans à des emplois « bas ». Dans ce cas, on parle de mélioration des emprunts. Inversement, Michel Masson (1986), expliquant le rôle de l'idéologie dans le passage des mots d'une langue à une autre, écrit à propos de l'hébreu que les emprunts faits à l'arabe ont subi une dévalorisation parce que l'arabe symbolise aux yeux des hébreophones « le contraire même du prestige ». C'est par ce phénomène appelé par Masson l'« anti-prestige » que s'explique l'emprunt de la plupart des gros mots à l'arabe dialectal dans l'hébreu moderne.

La plus ou moins grande imperméabilité de certaines langues aux emprunts peut s'expliquer, par delà l'aspect idéologique, par « des raisons purement structurales (par exemple le système consonantique réduit du finnois l'empêche souvent d'accepter des emprunts [...]) Cette imperméabilité peut signifier aussi le rejet de l'opacité au profit de la transparence obtenue par la formation de lexèmes indigènes motivés grâce aux procédés néologiques habituels » (Maurais, *op. cit.* : 35). En arabe, par exemple, « la structure consonantique du mot à base de racines bilitères, trilitères ou quadrilitères, en plus du système de dérivation, créent des seuils de tolérance au-delà desquels on ne peut introduire des termes étrangers » (Osman, 1998 : 354). Pour cet auteur, un mot qui comprendrait plus de six consonnes en arabe est « obligatoirement » un emprunt.

Aussi, l'emprunt et son rejet sont-ils deux attitudes qui se produisent dans toutes les langues à des degrés divers et selon la situation de chaque communauté linguistique à un moment précis de son histoire. A l'époque abbasside, à l'apogée de la civilisation musulmane, l'arabe empruntait beaucoup, notamment des termes scientifiques, au grec et au persan et « en raison de la position de la langue arabe dans le monde de l'époque [...] les emprunts ne se sont pas alors heurtés à une réaction de rejet. Le discours puriste n'était plus de mise » (Osman, *ibid.* : 358). Mais dès lors que cette position sécurisante de la langue n'est plus observée, c'est le retour à la méfiance à l'égard de l'emprunt qui se présente alors, non plus comme un facteur d'enrichissement de la langue, mais au contraire comme un facteur d'appauvrissement, puisque ces emprunts sont censés remplacer des termes déjà disponibles ou à créer dans la langue. S'il est vrai que « la néologie lexicale représente la meilleure des stratégies de résistance linguistique » (Boukous, 1989 : 17), il n'en demeure pas moins que l'attitude puriste en matière lexicale qui consiste à rejeter systématiquement l'emprunt dessert plus qu'elle ne sert la langue. C. Hagège, cité par Ch. Loubier (2008 : 118), fait remarquer, à travers un comportement observé chez certaines communautés nahuatl du Mexique, que cette attitude, sous prétexte de protéger la langue d'une « contamination » ou « dénaturation », peut entraîner au contraire sa perte : « Faute de disposer des termes nécessaires, car la langue ne les a pas créés, les puristes, ici, jugeant que l'emprunt des termes espagnols n'est pas admissible au sein d'un discours en nahuatl, renoncent purement et simplement à parler leur langue et passent à l'espagnol ». Néanmoins, l'emprunt massif, comme il a été observé dans beaucoup de cas, peut entraîner une déstructuration de la langue cible qui prépare sa « substitution », c'est-à-dire son remplacement par la langue source. Il convient donc d'éviter les extrêmes en adoptant une politique de l'emprunt lexical ou néologie *externe*, comme certains linguistes l'appellent à l'image de J.-C. Boulanger, dans le cadre plus général d'aménagement du lexique, qui se présente avec la néologie proprement dite ou *interne* comme l'avert et le revers d'une même médaille. Un aménagement qui consiste, par définition, à adapter la langue aux (nouveaux) besoins de communication de ses locuteurs. Il convient donc de définir ces besoins en matière lexicale avant d'entreprendre le travail de néologie qui doit y répondre en tenant compte des priorités : on doit satisfaire prioritairement les besoins les plus urgents. En matière de néologie, tous les procédés, adaptés ou adaptables à l'amazighe, peuvent être sollicités pour combler l'énorme trou terminologique qu'accuse cette langue. En l'occurrence, l'emprunt doit être considéré comme un procédé naturel de génération du lexique, spécialisé en

particulier, dans la mesure où ses produits satisfont à des critères d'intégration linguistiques et sociolinguistiques qui leur permettent d'être assimilés comme des éléments utiles. Par ailleurs, même si l'on peut admettre avec Chaker (1985 : 89) qu'« une couverture lexicographique correcte et équilibrée du terrain est préalable à une action qui se voudrait à la fois efficace et pan-berbère¹ dans le domaine de la modernisation et de l'enrichissement du lexique », on ne peut raisonnablement attendre aujourd'hui, avec les nouvelles fonctions que connaît cette langue, que soit faite cette « couverture » pour se lancer ensuite dans le travail d'aménagement. Des besoins terminologiques importants attendent déjà d'être satisfaits sans délai.

Nous allons dans ce qui suit établir des critères d'acceptation des emprunts qui permettent de concevoir les deux types de néologie (interne et externe) comme les deux leviers du mécanisme d'enrichissement du lexique. Nous terminerons notre exposé sur la nécessité d'une politique de l'emprunt lexical qui tiendrait compte des ressources de la langue, de la nature du vocabulaire concerné ainsi que des attitudes et attentes des usagers dans ce domaine. Mais avant, nous aimerions commencer par définir les différentes étapes du processus d'« immigration des mots ». Une définition qui nous permet de distinguer trois types de « mots immigrés » : xénisme (« sans papiers »), pérégrinisme (« titulaire d'un long séjour ») et emprunt (« naturalisé »).

I. Xénisme, pérégrinisme et emprunt

Si tout mot est à l'origine un néologisme, tout emprunt lexical est un *xénisme* à ses débuts, c'est-à-dire un mot senti comme étranger par les locuteurs de la langue d'accueil et utilisé uniquement par des bilingues qui le font accompagner de périphrases explicatives et autres marques métalinguistiques et/ou typographiques qui témoignent de ce caractère étranger. Mais à force d'être repris, le xénisme devenant suffisamment connu se débarrasse de ses marques métalinguistiques et/ou typographiques pour acquérir un nouveau statut, celui de *pérégrinisme* (Dubois et al., 2002 : 512), c'est-à-dire d'un mot immigré candidat à un « long séjour » dans la langue d'accueil. Mais force est de constater que cette notion de pérégrinisme, même ancienne (v. Guilbert, 1975), divise jusqu'à aujourd'hui la communauté des lexicologues entre ceux qui l'utilisent et ceux qui l'ignorent complètement. Ambroise Queffélec dans un article récent (2000) intitulé « Emprunt ou xénisme : les apories d'une dichotomie introuvable ? »² n'ignore pas seulement le terme de pérégrinisme, mais s'interroge même sur la pertinence de l'opposition entre xénisme et emprunt en citant Louis Deroy (1956) dont l'ouvrage sur l'emprunt linguistique, bien qu'ancien fait encore autorité dans le domaine. En fait, ceux qui l'utilisent se recrutent surtout parmi les spécialistes de l'aménagement linguistique,

¹ La panberbérisme de la néologie/terminologie doit être en effet l'un des principes qui sous-tendent l'action d'aménagement du lexique en amazighe. C'est l'une des recommandations de la première rencontre scientifique consacrée à l'« aménagement linguistique de la langue berbère », organisée par le Centre de Recherche Berbère de l'INALCO du 5 au 9 octobre 1998. Le document de synthèse de 21 pages qui en résulte, dont la troisième et dernière partie ayant trait à la « terminologie berbère » et rédigée par Achab, recommande « vivement » « une attitude plus ouverte à l'égard de l'emprunt » (p. 17).

² Voir bibliographie.

en particulier de néologie et terminologie, où ce terme, en *néologie externe*, correspond à celui de néologisme en *néologie interne*. Etant entendu qu'« il ne suffit pas qu'un mot soit relevé comme emploi inédit pour que, du même coup, il mérite d'être qualifié de néologisme. Un néologisme n'existe réellement que s'il entre dans un certain usage » (Guilbert, 1975 : 44). Un pérégrinisme est donc un néologisme d'emprunt qui connaît un certain usage dans la langue d'accueil, celle-ci pouvant l'adopter définitivement en lui accordant la « naturalisation », comme elle peut le renvoyer au terme de son long séjour. Généralement, pour qu'un xénisme passe au stade de pérégrinisme et s'intègre comme emprunt dans une langue, un travail néologique *stricto sensu*, c'est-à-dire de création que Silvia Pavel (1989 : 134) appelle *créativité adaptatrice* qu'elle oppose à la *créativité innovatrice*, est nécessaire et consiste en l'adaptation morphophonologique, sémantique et parfois même syntaxique de ce xénisme. Le degré de cette adaptation est un indice de vitalité de la langue d'accueil et de sa différence de la langue source.

L'emprunt qui implique deux langues suppose donc toujours l'existence d'un bilinguisme. Ce sont naturellement les bilingues qui effectuent ce transfert de mots d'une langue à une autre pour des raisons que nous évoquerons succinctement plus loin. Ce sont surtout les bilingues asymétriques, en langue générale en particulier, qui sont les acteurs essentiels de ce transfert en faisant des calques et des emprunts dans la langue qu'ils maîtrisent le moins. Mais les bilingues symétriques ou équilibrés aussi peuvent être des vecteurs de transfert lexical en utilisant dans l'une des deux langues des mots qui ne sont attestés que dans l'autre, contrairement à ce qu'affirme Z.-D. Bitjaa-Kody (2000 : 262) en écrivant que « de par leur capacité théorique à dissocier les deux codes, ils [les bilingues "parfaits" selon l'appellation de l'auteur] ne favoriseraient ni les interférences, ni les emprunts, ni les calques d'une langue à l'autre ». Mais, comme l'écrit, à juste titre, F. Chériguen (2002 : 222)³ « les bilingues ont tendance à maintenir le xénisme dans le cadre linguistique de la langue source ». L'indice le plus probant de l'intégration de l'emprunt est son usage par des monolingues qui se chargent généralement de son adaptation à leur langue maternelle.

II. Les critères d'acceptation de l'emprunt

On peut distinguer en la matière deux types de critères : les critères intralinguistiques ou linguistiques et les critères extralinguistiques ou sociolinguistiques.

1. Les critères linguistiques

a. L'emprunt doit être adapté sur les plans phonétique, morphologique et éventuellement syntaxique lorsqu'il s'agit d'une unité complexe. Des emprunts en kabyle comme *takuzint* « cuisine », *taberwiṭ* « brouette », *takerṛust* « (< carrosse)

³ Cet auteur qui est un lexicologue descriptiviste fait partie du groupe qui fait l'impasse sur la notion de pérégrinisme qui n'est citée nulle part dans son livre qui est une édition de sa thèse de doctorat d'Etat consacrée pourtant au contact de langues (v. bibliographie).

voiture », *astidyu/astudyu* « studio », *truzi* « naturaliser », etc. sont parfaitement intégrés à la langue qui a adapté les sons du français qui lui sont inconnus. Dans le premier emprunt, à titre d'exemple, la semi-voyelle [u] du mot français se vocalise en [u], et le féminin de la langue source est traduit par l'ajout dans la langue cible du morphème du féminin *ta-t* au mot emprunté.

b. Un emprunt doit être aussi adapté graphiquement : un graphème non attesté dans le système de notation de la langue d'accueil doit être remplacé par son équivalent dans ce système. Dans l'emprunt *amikɽu*⁴ « microphone » ou « micro-ordinateur », même si l'on prononce la voyelle [o], qui est une variante combinatoire du phonème /u/ en contexte emphatique, à l'écrit on doit la remplacer par ce dernier, seul attesté dans le système de transcription du kabyle et dans celui des autres parlers amazighes à l'exception du touareg.

2. Les critères sociolinguistiques

a. L'emprunt doit être nécessaire, c'est-à-dire qu'il doit répondre à un besoin de communication réel et urgent dans la langue d'accueil. On oppose en aménagement linguistique ce type d'emprunt à l'emprunt *de luxe* qui possède souvent un équivalent dans la langue cible et qu'on utilise soit :

- par ignorance de cet équivalent ;
- par paresse qui dispense de l'effort de recherche lexicale ;
- par snobisme qui témoigne de l'appartenance à un groupe social particulier ;
- ou par un quelconque besoin expressif ou stylistique, sachant que l'équivalence entre les mots n'est jamais totale et qu'il existe souvent des nuances de sens propres aux uns et aux autres.

b. Un autre critère très important de recevabilité de l'emprunt est l'attitude ou la disposition des usagers de la langue d'accueil à l'utiliser. Et là, la représentation que se font ces usagers de la langue pourvoyeuse est importante pour son acceptabilité. On emprunte plus facilement à une langue qu'on se représente favorablement, qu'on considère pour une raison ou pour une autre « prestigieuse ». L'attitude à l'égard des langues change avec le changement de la nature des rapports qui lient les locuteurs des langues en contact. Le kabyle qui empruntait beaucoup à l'arabe avant l'indépendance, emprunte aujourd'hui essentiellement au français. Les élèves qui apprennent par exemple les « articles scolaires » en arabe et les nomment dans cette langue tout au long de leur cursus primaire, les remplacent par leurs équivalents français dès le collège, et même parfois avant, de sorte qu'on n'y trouve pratiquement pas de trace au lycée :

- *lmimħa* de l'arabe devient *lagum* [lagom] « la gomme » ;
- *lmidwɛr* devient *lkumpa* « le compas » ;
- *akurɽras* devient *akayi/lkayi* « le cahier » ;

⁴ Au sens de microphone, on utilise aussi dans les médias kabyles, à la radio en particulier, l'équivalent endogène *asawaɖ*.

- *qalam rraṣaṣ* des premières années de l'école devient rapidement, au cours même du cursus primaire, *akeryun/akeryul* « crayon », etc.

Dans le même ordre d'idées, M. Belkaid (1976 : 583) écrit dans sa thèse sur l'arabe dialectal de Ténès (Algérie) qu'« au lendemain de la seconde guerre mondiale fut créé un cercle qui était le lieu de réunion des nationalistes actifs de la ville. Ce cercle était désigné par le terme arabe [nna:di]. Après l'indépendance le mot [nna:di] laissait place à celui de "cercle" devenu le lieu de rencontre des supporters du club sportif local ».

Les Québécois dont la langue est en situation de conflit avec l'anglais ont une attitude plus méfiante que les Français de France à l'égard des emprunts à cette langue. Ainsi, beaucoup d'emprunts à l'anglais auxquels les Québécois ont forgé des équivalents endogènes qu'ils emploient, sont intégrés dans le français hexagonal, et souvent en dépit des recommandations de l'Académie française qui propose l'usage d'équivalents français. C'est ainsi que les Français font du *shopping*, alors que les Québécois préfèrent le *magasinage*⁵ ; les premiers envoient des *mails*, alors que les seconds leurs préfèrent les *courriels* ; les Français stationnent dans des *parkings*, alors que les Québécois le font dans des *parcs de stationnement*, etc.

L'aménagement linguistique, en particulier celui du lexique, doit toujours tenir compte de l'attitude des usagers à l'égard des produits qu'on leur propose d'utiliser. « Aucun projet d'aménagement linguistique n'aura les retombées souhaitées si la collectivité ne l'accepte pas et, surtout, si elle ne le suscite pas elle-même », écrit à juste titre Christiane Loubier (2008 : 149).

III. De la nécessité de la néologie par emprunt et de la néologie contre l'emprunt

Le purisme lexical n'est plus à la mode aujourd'hui et les langues sont de plus en plus étroitement en contact. Ce contact n'implique pas nécessairement, comme ce fut le cas dans les temps passés, une proximité physique des humains, qui est aujourd'hui plus facile et plus intense, mais il peut s'établir entre eux instantanément et quelle que soit la distance qui les sépare. L'emprunt linguistique qui est le produit de ce contact va donc nécessairement s'amplifier. Celui-ci peut enrichir la langue lorsqu'il s'adapte à ses besoins et à sa structure, comme il peut l'appauvrir s'il s'y implante à ses dépens, comme c'est généralement le cas de l'emprunt de luxe (v. § II.2.a). Ce dernier s'intègre souvent au détriment de son équivalent dans la langue d'accueil. Le verbe *lEeb* « jouer », emprunté à l'arabe, a failli remplacer en kabyle son équivalent endogène *urar*, pourtant plus euphonique et exprimant toutes les nuances du premier. Ce sont les médias, qui ont un grand rôle à jouer en la matière, qui l'ont réhabilité. Cette opposition entre emprunt *nécessaire* et emprunt *de luxe* recoupe celle en terminologie entre langue commune ou générale et langue de spécialité. Le premier type d'emprunt provient essentiellement des vocabulaires techniques et scientifiques, alors que le second

⁵ Mot qui dérive de « magasin » qui est lui-même un ancien emprunt à l'arabe, à savoir *makhzen*.

concerne surtout la langue commune. Il est plus raisonnable concernant les termes scientifiques et techniques qui font partie d'un vocabulaire universellement connu (*technique, électronique, électrotechnique...*) de les adapter en amazighe (v. § II.1), au lieu de s'investir dans la création d'équivalents endogènes sans doute moins motivés et ayant moins de chance de s'implanter. Un certain nombre de termes désignant des produits du progrès technique sont du reste bien implantés :

ttilifun « téléphone », *ttilibizyu* « télévision », *amikru* « microphone » ou « micro-ordinateur », *rɔadyu* « radio », *aɔadar* « radar », *llaziɔ* « laser », *skaniɔ* « scanner », *abidyu* [avidju] « vidéo(cassette/disque) », *amutur* « moteur », *akuntur* « compteur », etc. et plus récemment *apurtabl* « téléphone (ou micro) portable », *adimu* « démodulateur (numérique) », *asidi* « CD ou disque compact », etc.

Mais la pression de ces emprunts sur une langue pratiquement figée, conséquence de sa marginalisation jusqu'à une époque récente, conjuguée à une familiarité avec la langue source qui va crescendo, favorisée par les médias et l'enseignement, font que certaines voyelles du français, comme les antérieures arrondies mi-ouverte [œ] et fermée [y], et les nasales comme [õ], jadis adaptées en kabyle, sont en train d'être intégrées telles quelles aujourd'hui :

- *aklimatiseur* [aklimatizœr] « climatiser » ;
- *aturbo* [atyrbo] « turbo (compresseur de suralimentation) » ; *elbus/lebbus* [əlbys]/[ləbbys] ;
- *abalkon* [abalkõ] avec toutefois dans ce cas deux variantes adaptées *abankur/abalku* « balcon » ; nous avons même relevé une hypercorrection chez un monolingue qui prononce *ttilifon* [ttilifõ], avec une voyelle nasale en finale, indice de sa grande occurrence dans le discours endogène.

Ramdane Achab (1996 : 336-337) constate dans son ouvrage consacré à la néologie amazighe que celle-ci est caractérisée par le « purisme lexical » et la « chasse aux emprunts » en établissant une longue liste d'emprunts bien intégrés, dont un seulement⁶ est repris par le *Lexique de berbère moderne* ou l'*Amawal (n tmaziyt tatrart)* et recommande le recours à l'adaptation en tamazighte de termes « universellement admis » et propose, à titre d'exemple, d'adapter en mathématique⁷ des termes comme « isomorphisme » et « homomorphisme » en *izumurfizm* et *amumurfizm/amurfizm* (*ibid.*). Carles Castellanos (2003 : 22) abonde dans le même sens en proposant le recours à l'emprunt dans le cas de « technicisms modernes les plus courants », mais l'usage de procédés de formation endogènes « pour les termes du langage technique et scientifique les plus traditionnels, tels que roue, coque, canon, charrette, navire, grue, treuil et aussi pour les termes qui pourraient être l'objet d'un procédé métaphorique ou imagé tels gratte-ciel, chasse-neige, etc. ». Ces deux derniers exemples sont d'autant plus faciles à rendre en amazighe que ce sont des métaphores réussies et des composés dont les composants possèdent des équivalents dans cette langue. Il suffit donc de calquer la métaphore. Pour le terme gratte-ciel, il existe déjà un calque : *xbec-genni*,

⁶ Il s'agit du mot *ajenyur* « ingénieur » (Achab, 1996 : 334).

⁷ Il est lui-même l'un des trois auteurs du *Lexique des mathématiques. Amawal n tusnakt tafransist-tamaziyt*, in *Tafsut*, série scientifique et pédagogique n° 1, Tizi-Ouzou, 1984.

proposé par le romancier kabyle Amar Mezdad (Berkaï, 2007 : 22) ; pour le deuxième terme, à savoir chasse-neige, nous avons entendu pendant les événements du *printemps noir* de Kabylie en 2001 chez les jeunes émeutiers, une belle métaphore le concernant : *mustac* « moustachu », fondée sur la ressemblance des versoirs de cet engin aux grosses moustaches au bas de la tête, et l'engin ressemblant lui-même à la tête. On dit d'ailleurs en kabyle : *aqerru n tmacint* « lit. tête du train » (locomotive), mais qui a aussi le sens figuré de « meneur (d'un mouvement, d'une marche, etc.) » ; *aqerru ukamyun* « lit. tête de camion » (sans sa remorque). Pour les termes scientifiques et techniques de grande vulgarisation, il convient effectivement, dans la mesure du possible et au cas où ils ne sont pas déjà bien adaptés, de leur concevoir des équivalents endogènes qui puissent profiter éventuellement, par calque, de leur conception en langue source. On distingue généralement trois types de calques : le sémantique, le morphosémantique ou littéral et l'emprunt-calembour (v. Berkaï, 2007 : 37-38).

1. Le calque sémantique

L'emprunt ne concerne ici que le signifié du terme étranger qui est mis en rapport avec une dénomination déjà disponible en langue emprunteuse ou à créer dans cette langue. L. Guilbert (1972 : 48-49) écrit à propos de ce procédé auquel il est favorable que même s'il « attire les foudres des puristes, représente en définitive un enrichissement de la langue, sans porter atteinte à son intégrité phonologique ». L'acception « comprendre » que prend le verbe « réaliser » sous l'influence de l'anglais, est l'exemple le plus cité pour ce type d'emprunt en français. Le verbe *tebbeq* connaît le même phénomène en kabyle : ayant habituellement le sens de « ranger », il est employé depuis quelque temps, sous l'influence de l'arabe, au sens d'« appliquer ». Mais le calque sémantique le plus répandu est celui de la création de termes monosémiques avec emprunt de leurs signifiés dans les langues de spécialité. A ce niveau, les exemples sont très nombreux dans toutes les langues qui possèdent des lexiques spécialisés, où les termes sont souvent calqués sur ceux de la langue-source : *mouse* (anglais) > « souris (du micro-ordinateur) » (français), *amumed* (tamazight), *fa'ra* (arabe), etc.

2. Le calque morphosémantique ou littéral

Il s'agit de la création d'un nouveau signifiant dont la structure est calquée sur celle d'un signifiant étranger dont on emprunte le signifié. C'est un procédé également très répandu dans les différentes langues : « gratte-ciel », *grattaciello* (italien), *rascacielos* (espagnol), etc. sont calqués sur *skyscraper* de l'anglais ; *point of view* (anglais), *punto de vista* (esp.), etc. sont calqués sur « point de vue » du français...

3. L'emprunt-calembour

Il consiste à remplacer des emprunts directs par des termes aussi proches que possible formellement de ces emprunts « même au prix d'approximations ou d'acrobaties sémantiques » (Hagège, 1983 : 57) : *okul* (turc) « école », sur *oku*

« lire » ; *soysal* (turc) « social », sur *soy* « race » ; *ilit* (hébreu) « élite », sur *ili* « supérieur » ; *elem* (hongrois) « élément », sur *elô* « ce qui est en avant » ; *Taferka*⁸ (amazighe) « Afrique », à partir de *taferka* « Champ. Parcelle de terrain. Une terre. Terres, propriété, indépendamment des cultures qu'elles portent » (Dallet, 1982 : 224) ; etc.

Nous formulerons ci-dessus pour récapituler quelques recommandations concernant le traitement de l'emprunt en situation d'aménagement :

- Retenir les emprunts nécessaires qui sont déjà intégrés dans la plupart des parlers amazighes, en les normalisant le cas échéant, par delà le domaine dont ils peuvent relever. On a tout à gagner à retenir, par exemple, un mot comme *trisiti/trisitik/trisinti*, etc. « électricité », au lieu de le traduire par un équivalent endogène⁹ qui ne sert pratiquement à rien et qui a très peu de chance de s'implanter, puisqu'il ne répond pas à un réel besoin de communication.

- Favoriser l'emprunt des « internationalismes » en les adaptant morphophonologiquement à l'amazighe. Il serait inutile de créer des équivalents endogènes à des termes internationaux comme « dinosaure », « mammoth », « microbe », « kilo », etc. auxquels il suffirait juste d'ajouter le nominalisateur *a-* pour qu'ils soient adaptés : *adinuzur*, *amamut*, *amikrub*, *akilu*. On peut même adopter des affixes internationaux, comme *-ism(e)*, qu'on peut combiner avec des bases endogènes pour créer des emprunts hybrides, motivés grâce à ces affixes. Achab (1998 : 16) propose, par exemple, d'adapter le préfixe *iso-* en (*t*)*azu* et de traduire le terme « isomorphisme » par « la forme gréco-berbère *tazulya* à défaut de l'emprunt *azumurfizm* ». Même les sigles et acronymes internationaux, adaptés ou adaptables, peuvent être empruntés : *sonar* (> *aşunar*), *radar* (> *aradar*, attesté), CD-ROM ou cédérom (> *asidirum*, attesté), etc.

- Pour les termes de grande vulgarisation connaissant des dénominations différentes dans les langues connues, il convient de les traduire par des équivalents internes qu'on peut rendre, et éventuellement motiver, par calque morphosémantique ou en s'inspirant des modes de création adoptés dans ces langues. Des termes comme « chauffe-eau », « pare-brise », « jumelle », etc. peuvent être rendus par calque morphosémantique. Pour ceux qui sont déjà empruntés (*lijimal*, *abarbriz* en kabyle), en plus du travail d'adaptation et de normalisation panamazighe, on peut toujours proposer des équivalents comme synonymes à favoriser dans l'usage. Il convient aussi de proposer des équivalents endogènes comme synonymes d'emprunts « mal intégrés » et difficiles à adapter, comme « *aklimatizeur* » (v. § III.), censés les remplacer à long terme.

⁸ Etant entendu que l'hypothèse la plus plausible concernant l'étymologie du mot *Afrique* est celle qui lui attribue un étymon d'origine berbère, à savoir *afri/ifri* (grotte) auquel les Romains ont ajouté le suffixe latin *-ca* pour donner *Africa (Nova)* qui désigna d'abord le Nord de la Tunisie, où habitaient à l'époque les *afris* (les *habitants de la grotte* pour les Romains), avant de désigner l'Afrique du Nord et par la suite l'ensemble du continent. Voir à ce propos F. Decret et M. Fantar (1981 : 22-23).

⁹ Mokrane Chemim (1995 : 17) propose pour ce terme un équivalent en amazighe (*tazarurt*).

- Favoriser naturellement l'emprunt interne dans le cas de termes disposant d'équivalents endogènes. Equivalents qu'il convient de faire connaître et diffuser pour concurrencer aussi, comme synonymes, des emprunts exogènes intégrés.

Nous réitérons, pour conclure cette partie, que tout projet d'aménagement linguistique pour qu'il ait des chances d'aboutir, doit tenir compte des attitudes et des attentes des usagers en la matière.

Conclusion

Si aucune politique d'aménagement du lexique ne peut aujourd'hui raisonnablement faire l'impasse sur l'emprunt qui est un procédé naturel d'enrichissement du lexique que toutes les langues utilisent, à des degrés divers et selon la situation sociolinguistique de chacune, il n'en demeure pas moins qu'il est préférable de s'en servir que de le subir. Et les langues qui s'en servent, à bon escient¹⁰, le font dans le cadre d'une politique de l'emprunt qui s'occupe de son choix et des modalités de sa meilleure intégration linguistique et sociolinguistique.

Références bibliographiques

- Achab, R. (1996), *La néologie lexicale berbère (1945–1995)*, Paris, PEETERS.
- Belkaid, M. (1976), *Le parler arabe de Ténès : étude phonologique, grammaticale et lexicale*, thèse de le doctorat d'Etat ès lettres et sciences humaines, Paris V.
- Berkai, A/A. (2007), *Lexique de la linguistique français-anglais-berbère précédé d'un essai de typologie des procédés néologiques*, Paris, L'Harmattan.
- Bitjaa-Kody, Z.-D. (2000), « Théorie de l'emprunt à une langue minoritaire : le cas des emprunts du français aux langues africaines », dans Latin, D. et Poirier, Cl. (éds), *Contacts de langues et identités culturelles*, Québec, Presses de l'Université Laval-Agence Universitaire de la Francophonie, pp. 259-268.
- Boukous, A. (1989), « L'emprunt linguistique en berbère : dépendance et créativité », Paris, *Etudes et Documents Berbères*, n° 6, p. 5-18.
- Chaker, S. (1985), « La planification linguistique dans le domaine berbère : une normalisation pan-berbère est-elle possible ? », *Tafsut*, n° 2, série spéciale *Etudes et débats*, pp. 81-91.
- Chemim, M. (1995), *Amawal. Alug n umzarur-Cahier de l'électricien*, Imprimerie ENIEM.

¹⁰ On peut se reporter en la matière aux très riches expériences d'aménagement linguistique des Québécois et des Catalans.

Chériguen, F. (2002), *Les mots des uns, les mots des autres : le français au contact de l'arabe et du berbère*, Alger, Casbah Editions.

Dallet, J.-M. (1982), *Dictionnaire Kabyle-Français : parler des At Manguellat, Algérie*, Paris, SELAF.

Daoust, D. et Maurais, J. (1987), *L'aménagement linguistique*, in Maurais, J. (dir.), *politiques et aménagement linguistique*, Québec, Conseil de la langue française.

Decret, F. et Fantar, M. (1981), *L'Afrique du Nord dans l'antiquité. Des origines au Ve siècle*, Paris, Payot.

Deroy, L. (1956), *L'emprunt linguistique*, Paris, Société d'Editions « les belles lettres ».

Destaing, E. (1938), *Vocabulaire Français-Berbère : Etude sur la tachelhit du Sous*, Paris, Ernest-Leroux.

Dubois, J. et al. (2002), *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.

El Mountassir, A. (2003), *Dictionnaire des verbes Tachelhit-Français (parler berbère du sud du Maroc)*, Paris, L'Harmattan.

Guilbert, L. (1972), « Théorie du néologisme », Communication au XXIV^e congrès de l'association internationale des études françaises, le 24 Juillet 1972, cahier n^o 25, pp. 9-29.

Guilbert, L. (1975), *La créativité lexicale*, Paris, Larousse.

Hagège, C. (1983), « Voies et destins de l'action humaine sur les langues », in Fodor, I. et Hagège, C. (dir.), *la réforme des langues*, vol.1, Hambourg, p. 11-69.

Loubier, Ch. (2008), *Langues au pouvoir politique et symbolique*, Paris, L'Harmattan.

Masson, M. (1986), *Langue et idéologie : Les mots étrangers en hébreu moderne*, Paris, Editions du CNRS.

Osman, M.-U (1998), *Recherche méthodologique de la création terminologique en langues de spécialité : vocabulaire de l'informatique en arabe*, Thèse de doctorat nouveau régime, Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris III.

Pavel, S. (1989), « Néologie lexicale : transfert, adaptation, innovation », in *TTR : traduction, terminologie, rédaction*, vol. 2, n^o 1, p. 125-135.

Queffélec, A. (2000), « Emprunt ou xénisme : les apories d'une dichotomie introuvable ? », in Latin, D. et Poirier, C. (éds), *Contacts de langues et identités culturelles. Perspectives lexicographiques*, Laval, Presses de l'Université Laval-Agence Universitaire de la Francophonie, p. 283-300.

Taïfi, M. (1991), *Dictionnaire tamazight-français (parlers du Maroc central)*, Paris, L'Harmattan-Awal.

Tournier, J. (1988), *Précis de lexicologie anglaise*, Paris, NATHAN.

Achab, R., Chaker, S. et Nait-Zerrad, K. (1998) (coordination et synthèse), « Aménagement linguistique de la langue berbère », document de synthèse de

l'atelier organisé du 5 au 9 octobre 1998 au Centre de Recherches Berbère, INALCO, Paris, 21 p. www.inalco.fr/crb/docs_pdf/amenage1998.pdf

Castellanos, C. (2003), « Enseignement et standardisation. Les deux urgences de l'amazighe : la langue commune et l'aménagement néologique », in *Education et langues maternelles : l'exemple de l'amazigh*, Actes du colloque international sur l'amazigh, organisé par la Fondation BMCE, p. 21-48. www.fondationbmce.org/documentation/colloques/Actes.pdf

Célestin, T. (1998), « L'emprunt et l'intervention linguistique officielle », OLFQ. www.bibliotheque.refer.org/livre3/1305.pdf.